

PROVINCE SUD - Secrétariat Général					N° 23611	ARRIVEE LE 05 AOUT 2014							
	P	VP1	VP2	VP3	CAE	SG	A	G	S	T	aG	Observation(s)	
						DRH	DJA	DSI	DFI	Autre			
Affecté													
Copie													
	SGA A		A	C	SGA D	A	C	SGA ENS			A	C	
	1-5	1-5	NFA	Autre	DDR	DEFE	Autre	DES	DSL	DC	DPASS	MOF	Autre
Affecté													
Copie													



Secrétariat général du gouvernement

----

Direction de la Sécurité Civile  
et de la Gestion des Risques

----

Service de la planification  
des risques technologiques et naturels

----

Bureau de la planification  
des risques technologiques et naturels

----

Nouméa, le 2 aout 2014

Monsieur le directeur de la sécurité civile  
et de la gestion des risques

à

Monsieur le secrétaire général  
de la province Sud

-----  
N° CS14-4000-000532

PROVINCE SUD	ARRIVEE LE 08-08-14							
Direction de l'environnement	N° 23611							
	Dir.	CM jur.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTE						✓		
COPIE								
OBSERVATIONS	11/08/14 → BSI (AR)							

**OBJET** : Demande d'avis ICPE – Autorisation simplifiée

**Réf.** : Courrier n°2014-21483 / DENV du 21 juillet 2014  
Rapport n°13-620VB de la SOCOMETRA (version numérique)  
DSCGR n°CE14-4000-000957 du 28 juillet 2014

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez sollicité un avis sur la demande d'autorisation simplifiée d'exploiter une activité de stockage d'huiles usagées et d'aires de lavage de véhicules de collecte du service de nettoyage industriel, par la société Cofely-Socometra, située rue Aueur dans la zone industrielles de Ducos sur la commune de Nouméa.

Suite à l'instruction de ce dossier, par le bureau de la planification de la DSCGR, je vous informe que la demande d'autorisation simplifiée d'exploitation n'attire aucune remarque particulière en matière de prévention contre le risque d'incendie et d'évacuation dans la mesure où toutes les prescriptions communiquées aux chapitres VII 1.3.3 à 5 (page 28), VII 2.1.3 à 7 (pages 34 à 35) et VII 2.3 (pages 41 à 42) seront conformément exécutées.

J'émetts donc un avis FAVORABLE.

Je vous engage à en informer le chef de corps du centre d'incendie et secours de Nouméa afin de lui transmettre les consignes particulières à respecter sur ce type d'installation notamment les étiquetages produits dangereux (Chap. VII 1.2.3) et de recueillir son expertise en matière d'accessibilité des secours et de défense incendie.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma parfaite considération.

Directeur de la Sécurité Civile  
et de la Gestion des Risques